



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT

SERVICE RESSOURCES
NATURELLES

Pole Eau

Arrêté DEAL/RN – 2016 - 006
portant modification de la composition du comité de bassin de la Guadeloupe

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L213-13, L213-13-1, R213-50 à 58 ;

Vu le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-1140 du 22 septembre 2009 relatif aux comités de bassin des départements d'outre-mer et de Mayotte ;

Vu le décret du président de la République du 12 novembre 2014 portant nomination de monsieur JACQUES BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1995 relatif à la représentation des diverses catégories d'usagers, des personnes compétentes de l'administration de l'Etat, au comité de bassin de la Guadeloupe ainsi qu'à la fixation de son siège ;

Vu l'arrêté du 9 août 1995 fixant les modalités d'élection des représentants des régions et des départements et les modalités de désignation des représentants des communes au comité de bassin ;

Vu l'arrêté DEAL/RN-2016-003 du 25 février 2016 portant modification de la composition du comité de bassin de la Guadeloupe ;

Vu la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs effectuée par le conseil régional dans sa délibération n°CR/16-28 du 23 février 2016 ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe, délégué du bassin de Guadeloupe

Arrête

Article 1^{er} - L'arrêté DEAL/RN-2016-003 du 25 février 2016 relatif à la composition du comité de bassin de la Guadeloupe est ainsi modifié pour le collège de la région :

REPRESENTANTS DE LA REGION (3 membres)

- Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO
- Jean-Claude NELSON
- Jean-Philippe COURTOIS

La nouvelle liste des membres du comité de bassin est annexée au présent arrêté.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Ampliation en sera faite à monsieur le directeur de l'office de l'eau de Guadeloupe.

Basse-Terre, le **11 MARS 2016**

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-François COLOMBET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXE A L'ARRETE DEAL/RN-2016-006 du 11 MARS 2016
Portant modification de la composition du comité de bassin de la Guadeloupe

Les 33 membres du Comité de Bassin			
REPRESENTANTS DE L' ETAT (8 membres)			
	Le Préfet	DEAL	ONEMA
	DAAF	ARS	BRGM
	DRFP	DM	
REPRESENTANTS DE LA REGION (3 membres)			
	Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO		
	Jean-Claude NELSON		
	Jean-Philippe COURTOIS		
REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT (3 membres)			
	Marcel SIGISCAR		
	Jocelyn SAPOTILLE		
	Justine BENIN		
REPRESENTANTS DES COMMUNES et EPCI (6 membres)			
Chef-lieu Basse-Terre	Marie-Luce PENCHARD		
Communes de + 25 000 h	Maguy CELIGNY		
Communes de - 5 000 h	Julien GAMLETTE		
Dépendances	Adrien LUBIN		
Communauté de communes	Christian BAPTISTE		
	Joseph HILL		
REPRESENTANTS DES DIVERSES CATEGORIES D'USAGERS (12 membres)			
Agriculture	Murielle PAQUION		
	Sony DE SOUZA		
Pêcheurs en mer	François HERMAN		
Industrie	Thierry ROMANOS		
	Michel CLAVERIE-CASTETNAU		
	Jean COURTOIS		
Distributeurs d'eau	Sylvain DUPUIS		
Associations environnement	Pauline COUVIN-ASDRUBAL		
	Philippe GODOC		
UDAF	Gustavie Gérard MUGERIN		
Personnes qualifiées	Mylène VALENTIN		
	Jean-Yves CLAVEL		
REPRESENTANTS DES SOCIO PROFESSIONNELS (1 membre)			
Socioprofessionnels	Jean-Jacques JEREMIE		